

CHV : Que sont devenues les caves médiévales ?

XIII^{ème} au XV^{ème} siècles : construction de nombreuses caves à voûtes d'ogive autour de Saint-Alpin et de la rue de Marne.

XX^{ème} siècle : après leur exploitation commerciale par l'ancien Prisunic pour son rayon disques, deux d'entre elles, situées sous le CHV, sont inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Novembre 2002 : le permis de construire du CHV signé par le maire de Châlons ne tient aucun compte de la demande de l'Architecte des Bâtiments de France demandant la mise en valeur de ces caves et prévoit au contraire de les transpercer de pieux de fondation et, par conséquent, de les condamner.

Janvier 2003 : l'Association Nouvelle Catalaunie consulte le dossier et dépose un recours devant le tribunal administratif pour sauvegarder ces caves. Pour seule réponse, Mme Vasseur, adjointe au maire en charge de l'urbanisme, déclare le 23 janvier au journal Marne-Hebdo que " nous avons découvert tardivement les caves du moyen-âge ".

6 février 2003 : le Tribunal administratif suspend le permis de construire. L'association se déclare prête à retirer son recours si la ville s'engage à restaurer ces caves médiévales.

10 mars 2003 : Bruno Bourg-Broc, député-maire de Châlons, signe un relevé de conclusions où il s'engage à les restaurer et à rendre régulièrement compte de l'avancement de ce dossier. L'association retire en conséquence son recours et les travaux du CHV peuvent commencer.

26 juin 2003 : le conseil municipal de Châlons vote 200 000 € HT (1,3 million de francs) pour mettre en valeur les caves dans le cadre de la restructuration du CHV.

17 juin 2005 : devant l'inquiétude des adhérents de l'Association Nouvelle Catalaunie réunis en assemblée générale, le Premier adjoint au maire précise que les engagements pris seront tenus mais n'apporte aucune précision quant à l'avancée des travaux.

24 juillet 2005 : l'association interpelle le député-maire sur la situation réelle des caves et demande à la vérifier de visu. Face à son silence, elle le relance le 8 septembre et alerte la presse.

17 septembre 2005 : citant une source municipale, le journal l'Union écrit que « les caves devraient être visitables à l'ouverture du futur espace hôtel de ville ».

29 septembre 2005 : M. Bruno Bourg-Broc condescend enfin à répondre à l'association. Il lui indique très laconiquement que les « caves n'ont pas souffert des travaux », sans l'inviter à le vérifier, et que « les engagements pris par la ville sur la mise en valeur de ces caves seront respectés », sans précision de délais.

10 octobre 2005 : l'association répond au député-maire en insistant " **pour constater de visu et le plus rapidement possible l'état de conservation des caves médiévales ainsi que l'avancement de leurs travaux de restauration** ". Elle n'obtient aucune réponse.

14 novembre 2005 : lors de l'inauguration de la nouvelle Galerie de l'Hôtel de Ville, les caves médiévales ne sont pas au programme. Pourquoi ? Dans quel état se trouvent-elles actuellement ? A quoi ont servi les 200 000 € votés par le conseil municipal ?

Cette question, tous les Châlonnais se rendant dans la nouvelle Galerie de l'Hôtel de Ville sont en droit de la poser pour exiger, avec l'association Nouvelle Catalaunie, une réponse.

Lorsque vous rentrez dans la galerie par la rue de Marne, vous passez normalement juste au dessus des caves. Mais existent-elles encore ? La Ville et la SEMCHA ont-elles tenu leurs engagements de les restaurer dans le cadre de la restructuration du CHV ?

Si oui, pourquoi refusent-elles de répondre quand on les interroge ? Si elles n'ont rien à cacher, pourquoi n'est-il pas possible de vérifier l'état de ces caves médiévales inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ?



Cave médiévale située sous le mail d'accès de la galerie commerciale

Information interdite !

Lors de l'inauguration du CHV, des militants de l'Association Nouvelle Catalaunie ont diffusé une première version de ce document. Tout se passa bien jusqu'à l'arrivée du député-maire à qui l'un d'eux en remis un exemplaire. Dans les deux minutes qui suivirent, le service d'ordre privé entourait nos militants et les menaçait de les sortir manu militari et de confisquer leur stock. Motif ? Toute diffusion de tracts doit faire l'objet d'une autorisation préalable, autrement dit d'une censure. Au nom de quoi ? D'un règlement intérieur non écrit et donc non affiché !

Des infos au compte-gouttes

Le tract diffusé par l'Association Nouvelle Catalaunie aura au moins eu un premier effet : le député-maire a dû improviser durant son discours afin d'apporter un début de réponse en indiquant que les caves seraient visitables dans les prochaines semaines via l'office de tourisme. Sont-elles pour autant restaurées ? Il n'en a soufflé mot.

Mais, après ce discours, les militants de l'Association Nouvelle Catalaunie ont eu droit à la visite du directeur d'exploitation d'Altaréa, soucieux de calmer le jeu et que nous arrêtions notre diffusion en évitant toute esclandre. Nos militants lui ont donc expliqué le pourquoi du comment de leur diffusion de tracts, à savoir pouvoir vérifier l'état actuel des caves et que les engagements pris avaient bien été tenus.

D'après le directeur d'Altaréa, les travaux de restauration auraient commencé il y a quelques semaines. Il nous a en conséquence convié à prendre contact avec lui pour le vérifier de visu. Ce que nous avons fait.

On peut légitimement penser que notre pression associative constante de ces derniers mois n'est pas étrangère à l'engagement tardif de ces travaux. Il est tout de même fort regrettable d'être obligé d'en arriver à une diffusion de tracts lors d'une inauguration pour obtenir un début de réponse à nos légitimes interrogations après plus de six mois d'un silence plus que méprisant de la part de la municipalité, chez qui l'opacité de l'information est érigée en institution.

Extrait du relevé de conclusions signé le 10 mars 2003 par MM Bourg-Broc, député-maire de Châlons, et Camus, président de la SEMCHA

5 - Caves médiévales

5-1 La Ville et la SEMCHA s'engagent à ce qu'aucun des micro-pieux nécessaires à la réalisation de la dalle de reprise surplombant les caves, ne traverse les caves inscrites à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques et les caves secondaires connues ou qui viendraient à l'être lors des relevés, sondages et décapages qui seront effectués à la suite de la démolition des immeubles.

5-2 La Ville et la SEMCHA s'engagent à étudier dans un délai de 2 mois, de concert avec la Commission de sécurité et d'accessibilité, et conformément au souhait de l'Architecte des Bâtiments de France un projet de nature à rendre les caves inscrites à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques visitables avec un guide, dans le cadre d'animations telles que Journées du Patrimoine ou visites guidées de l'Office du Tourisme.

Dans cette perspective seront prévus, dans le cadre des travaux de reconstruction du CHV, et au minimum :

- la ventilation de ces caves ;
- la suppression de la cuve à fioul qui s'y trouve ;
- la reprise de l'électricité et l'éclairage des caves ;
- la restauration des voûtes d'ogive des caves, et notamment de celle actuellement étayée ;
- la suppression des voiles de briques ou moellons qui les défigurent en les cloisonnant indûment, sous réserve de problèmes structurels qui se révéleraient lors de l'étude ;
- la suppression de la dalle ciment, et le décapage de la cave située côté rue du Gantelet, de façon à rendre à cette cave sa hauteur et ses proportions d'origine. Ce dernier point demande une vérification par sondage pour s'assurer de la solidité des piliers. Ce sondage sera effectué dans les 2 mois.

5-3 La Ville et la SEMCHA s'engagent, en vue de son intégration au projet, à étudier dans un délai de 3 mois un élément de perception visuelle de l'accès aux caves inscrites à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, à un endroit où cela sera techniquement possible, étant entendu qu'il n'est pas envisagé de porter atteinte aux voûtes de ces caves.

5-4 Utilisation commerciale, culturelle ou touristique : la Ville et la SEMCHA poursuivront leurs efforts avec la société chargée de la commercialisation pour trouver une utilisation commerciale aux caves inscrites. Les efforts déployés jusqu'à présent se révèlent peu fructueux compte tenu des contraintes imposées par la réglementation en matière de sécurité et d'accessibilité handicapés (hauteur, unités de passages, sorties de secours, etc...). Il n'est pas envisagé en particulier de réaliser un ascenseur pour accéder aux caves. Ces données incontournables rendent en l'état, difficile une utilisation commerciale, mais aussi culturelle ou touristique.

La Ville et la SEMCHA rendront compte régulièrement, et en particulier en mai 2003, après avoir consulté la Commission de sécurité et d'accessibilité, de l'état d'avancement de ce projet.



Impasse ?

Le contact prometteur que nous avons eu avec le directeur d'Altaréa lors de l'inauguration du CHV se soldera-t-il par une nouvelle impasse ? La réponse reçue de Altaréa nous invite en effet à passer par la mairie "pour organiser cette visite, si [elle] souhaite qu'elle ait lieu, puisque les caves sont propriété de la Mairie". Une demande en ce sens a en conséquence aussitôt été adressée à la ville.

Croix de bois, croix de fer...

«Peut-être aurions-nous dû demander au maire de Châlons et au président de la SEMCHA de faire précéder leur signature de cet adage lorsqu'ils paraphèrent, le 10 mars 2003, le relevé de conclusions mettant fin au litige sur le CHV...»

Mais cela aurait-il changé quelque chose ? ...».

Extrait de l'éditorial de Bruno Malthet, président de l'association Nouvelle Catalaunie, publié dans le n° 52 du *Petit Catalaunien Illustré*, automne 2005

Le dernier Châlons où l'on cause

Privé de caves

Sympa dites donc les journées du patrimoine, qui permettent de voir sur un week-end des sites et monuments qu'on ne peut pas forcément admirer tout le reste de l'année.

Hélas, il ne sera pas donné de voir les caves médiévales cette année. Ces caves sont situées sous l'ancien CHV actuellement en phase de rénovation.

Pour des raisons de sécurité, les ouvriers travaillant en ce moment sur l'électricité, celles-ci ne sauraient être ouvertes au public.

Elles devraient être visibles, dit-on, à l'ouverture du futur espace hôtel de ville.

En mairie, on se veut donc rassurant à l'adresse des mauvaises langues qui se demandent quel sort on leur réserve : elles ne sont pas rebouchées, ces caves font bien toujours partie du patrimoine...

Article extrait du journal l'Union du 17 septembre 2005

L'association Nouvelle Catalaunie et le patrimoine

Lors de la journée des associations, l'association Nouvelle Catalaunie a sondé les Châlonnais. Ils ont plébiscité ses actions en faveur du patrimoine et condamné sans équivoque l'attitude de la Ville.

Préservation des caves médiévales du CHV : l'association a-t-elle eu raison de s'opposer à la disparition de ces caves inscrites à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ?

oui	non	?
96,6%	3,4%	0%

Le silence entourant ces caves aujourd'hui : jugez-vous normal que la ville ne rende aucun compte de son respect des engagements pris par son maire ?

oui	non	?
10,3%	79,4%	10,3%

Pour soutenir l'association Nouvelle Catalaunie

Je soutiens les actions de l'association Nouvelle Catalaunie et j'adresse un chèque correspondant à :

- ♦ cotisation simple avec abonnement aux 4 prochains numéros (53 à 56) du *Petit Catalaunien Illustré* : **20 €**
- ♦ abonnement aux 4 prochains numéros (53 à 56) du *Petit Catalaunien Illustré* : **10 €**

Envoyez votre règlement à Association Nouvelle Catalaunie 16 rue Robert Binet 51000 Châlons-en-Champagne

Pour en savoir plus, visitez les pages de notre site internet : www.catalaunien.info

NOM :
 Prénom :
 Adresse :

 code postal :
 Ville :